

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 33/3

2006

DOI: 10.11588/fr.2006.3.45354

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

#### MARTIAL LIBERA

## UN RÊVE DE PUISSANCE?

La France et l'acier allemand (1942-1945)1

Les historiens qui ont travaillé sur les relations franco-allemandes après 1945 ont montré de longue date que la Ruhr était, de tous les problèmes allemands qui se posaient alors, la question qui préoccupait le plus les décideurs français<sup>2</sup>. Il est vrai que le bassin charbonnier et sidérurgique de la Ruhr constitue l'essentiel de l'arsenal de l'Allemagne en même temps que le centre de son économie<sup>3</sup>. Du sort qui lui sera réservé après la guerre dépendent par conséquent, aux yeux des Français, la sécurité et la reconstruction économique de la France<sup>4</sup>. Le détachement politique, militaire et économique de la région rhéno-westphalienne s'impose progressivement aux Français comme la seule mesure à même de répondre à ce double objectif. En février 1945, le général de Gaulle la rend publique<sup>5</sup>. Cette revendication est d'abord destinée à assurer la sécurité de la France. Priver l'ancien Reich de son industrie lourde interdirait en effet à l'Allemagne de préparer et de déclencher un nouveau conflit, dont la France, aux dires de certains décideurs<sup>6</sup>, ne se relèverait pas. La thèse française sur la

Dans les lignes qui suivent, le terme de »France» renvoie à la France libre puis, à partir de l'été 1944, au Gouvernement provisoire de la République française. Qu'il me soit permis ici d'adresser tous mes remerciements à Marie-Thérèse Bitsch, Jean-François Eck et Sylvain Schirmann qui m'ont invité, dans le cadre de l'atelier historique sur les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne depuis 1871 qu'ils animent en coopération avec le Comité pour l'histoire économique et financière de la France et l'Institut historique allemand de Paris à présenter une communication en février 2005, dont ce texte s'inspire largement. Ma gratitude va également à Stefan Martens et à Werner Paravicini, directeur de l'Institut historique allemand de Paris qui a accepté la publication de cet article dans leur revue.

Voir notamment l'étude pionnière de Raymond POIDEVIN, Frankreich und die Ruhrfrage 1945-1951, dans: Historische Zeitschrift 228 (1979), p. 317.

- Werner BÜHRER, Die französische Ruhrpolitik und das Comeback der westdeutschen Schwerindustriellen 1945–1952, dans: Peter HÜTTENBERGER, Hansgeorg MOLITOR (Hg.), Franzosen und Deutsche am Rhein: 1789–1918–1945, Essen 1989, p. 27.
- Outre les articles cités dans les deux notes précédentes, voir Werner BÜHRER, Frankreich und das Ruhrgebiet Mythos und Realität, dans: Andreas WILKENS (Hg.), Die deutsch-französischen Wirtschaftsbeziehungen 1945–1960. Les relations économiques franco-allemandes 1945–1960, Sigmaringen 1997, p. 225–227; Raymond POIDEVIN, La France et le charbon allemand au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans: Relations internationales 44 (1985), p. 365–367; John GILLINGHAM, Die französische Ruhrpolitik und die Ursprünge des Schuman-Plans. Eine Neubewertung, dans: Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte 35 (1987), p. 1–6.

Discours radiodiffusé du 5 février 1945, Charles DE GAULLE, Discours et messages 1940-1946, Paris 1946, p. 561.

Voir une note sur »le problème allemand», Maurice Dejean, mission diplomatique française auprès des gouvernements alliés, 21 août 1944, AMAE-Colmar, Dossiers rapatriés de l'ambassade de France à Bonn (désormais DRAFB), p. 217 d. G 0. Voir aussi le discours précédemment cité du

Ruhr répond aussi à des considérations économiques. Au sortir de la guerre, les livraisons de charbon et de coke allemands revêtent un caractère vital pour l'économie française. Détacher la Ruhr l'intégrer à un groupement d'États de l'Europe occidentale ou la placer sous contrôle international faciliterait les livraisons de charbon allemand à destination des pays européens et éviterait que l'Allemagne conserve la haute main sur sa distribution. Mais la politique française semble sous-tendue par un troisième objectif, qu'il s'agit d'examiner ici. Le détachement de la Ruhr ne serait-il pas, pour les Français, au service d'une volonté de puissance? Amputer l'Allemagne de son riche bassin reviendrait en effet à »s'approprier les atouts économiques de l'adversaire« dans le but de renverser l'équilibre sidérurgique européen au profit de la France. Ce lien entre détachement de la Ruhr et ambition économique, évident au premier abord, est-il pour autant réel? En d'autres termes, la France a-t-elle vraiment voulu profiter de la défaite allemande pour devenir, après 1945, la première puissance sidérurgique et industrielle en Europe? Et cette ambition, si elle a existé, se confond-elle avec les projets de détachement de la Ruhr?

L'étude de l'élaboration de la politique de la France à l'égard de la sidérurgie allemande entre 1942 et la conférence de Potsdam, en juillet 1945, permet d'apporter certains éléments de réponse<sup>9</sup>. Il s'agit avant tout ici de revisiter les processus de réflexion et de prises de décision qui aboutissent, en juillet 1945, à l'adoption des premières directives concernant la politique économique de la France à l'encontre de l'Allemagne. Pour ce faire, il faut tenter de démêler l'écheveau des structures administratives, mesurer l'impact réel des différents plans et propositions, saisir les critères que les décideurs retiennent pour adopter ou écarter les projets proposés. Si cette thématique ne peut être comprise sans aborder l'organisation des structures administratives de la France libre et le rôle des responsables qui réfléchissent aux questions économiques, il convient aussi d'analyser les projets concurrents, puis d'expliquer le choix des dirigeants français.

général de Gaulle devant l'Assemblée nationale consultative. Après avoir dit que l'Allemagne était le problème central de l'univers, le Général ajoute: \*Il est, en même temps, pour la France, une question de vie ou de mort«, DE GAULLE, ibid., p. 523. Voir enfin, dans le même sens, le \*rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur la proposition de résolution de Pierre-Olivier Lapie tendant à inviter le gouvernement à proposer l'organisation, suivant certains principes, du contrôle de l'économie de l'Allemagne«, Pierre-Olivier Lapie, commission des affaires étrangères de l'Assemblée consultative provisoire, annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 23 mars 1945, p. 2, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369. Sur ce thème, Marie-Thérèse BITSCH, Un rêve français: le désarmement économique de l'Allemagne (1944–1947), dans: Relations internationales 51 (1987), p. 314.

7 Poidevin (voir n. 4), p. 366.

8 Citation tirée d'André Kaspi et al., La libération de la France, juin 1944-janvier 1946, Paris 1995, p. 243.

Les documents utilisés pour cette étude proviennent des fonds d'archives suivants: ministère des Affaires étrangères, Archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche (en abrégé AMAE-Colmar); ministère des Affaires étrangères, Archives diplomatiques du Quai d'Orsay (AMAE-Paris); Archives nationales, CARAN à Paris (AN); ministère de l'Économie et des Finances, Service des archives économiques et financières à Savigny-le-Temple (SAEF); Fonds Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne (FJME); Service historique de l'Armée de Terre à Vincennes (SHAT).

### I - Une multitude d'acteurs

Ce qui frappe en premier lieu, c'est la précocité de la réflexion sur la question allemande et la diversité des structures administratives<sup>10</sup> intervenant dans le processus de définition de la politique économique française à l'égard de l'Allemagne. La préoccupation apparaît à l'automne 1941, alors que la Résistance extérieure vient de se doter d'une structure à caractère gouvernemental, le Comité national français. Bien évidemment, cette réflexion est avant tout menée dans un cadre national. Mais audelà des instances strictement françaises, les études sont poursuivies, et c'est là plus original, dans un cadre international. Toutefois, dans cette période troublée, les décideurs français sont pour la plupart, conformément aux traditions françaises, des hommes politiques ou des hauts fonctionnaires.

#### 1. Les ministères

De tous les ministères, c'est celui des Affaires étrangères qui joue le rôle le plus important<sup>11</sup>. Dès sa création en septembre 1941, le commissariat national aux Affaires étrangères, dirigé successivement par Maurice Dejean, René Pleven et René Massigli<sup>12</sup>, se penche sur la question allemande<sup>13</sup>. Le commissariat est dans un premier temps freiné dans ses investigations par un déficit de personnels et de moyens, mais il est rapidement étoffé: en mai 1942, il est doté d'une direction politique<sup>14</sup> puis, en août 1943, d'une direction économique créée pour Hervé Alphand<sup>15</sup>; à partir de l'automne 1942, il bénéficie par ailleurs de l'arrivée à Alger des diplomates qui ont quitté Vichy<sup>16</sup>. Après la Libération, les directions politique et économique du ministère supervisent de très nombreuses études<sup>17</sup>.

- 10 Sur les acteurs et les administrations jouant un rôle dans la politique allemande de la France entre 1944 et 1950, voir Dietmar Hüser, Frankreichs »doppelte Deutschlandpolitik«. Dynamik aus der Defensive – Planen, Entscheiden, Umsetzen in gesellschaftlichen und wirtschaftlichen, innen- und aussenpolitischen Krisenzeiten 1944–1950, Berlin 1996, p. 112–171.
- Sur l'histoire du ministère des Affaires étrangères de la France libre, voir Jean-Baptiste Duroselle, L'Abîme 1939–1944, Paris <sup>2</sup>1990, p. 400–413, et Jean Baillou (dir.), Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français, tome II: 1870–1980, Paris 1984, p. 561–592. Sur la genèse du ministère pendant la guerre, se reporter à Jean-Baptiste Duroselle, Une création ex nihilo: le ministère des Affaires étrangères du Général de Gaulle (1940–1942), dans: Relations internationales 31 (1982), p. 313–332. Pour la période algéroise, voir Raphaëlle Ulrich-Pier, René Massigli et la réorganisation des Affaires étrangères à Londres et à Alger (1943–1944), dans: Relations internationales 108 (2001), p. 471–485.
- Sur les ministres des Affaires étrangères de la France libre, voir les notices biographiques rédigées par Philippe Nivet (Maurice Dejean), Frédéric Turpin (René Pleven) et Raphaëlle Ulrich-Pier (René Massigli) dans Lucien Bély, Georges-Henri Soutou, Laurent Theis, Maurice Vaïsse (dir.), Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères 1589–2004, Paris 2005, p. 531–541.
- 13 Voir notamment l'entretien entre Paul-Henri Spaak et Maurice Dejean, 6 mars 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Londres CNF, t. 172.
- 14 Duroselle, Une \*création ex nihilo\* (voir n. 11), p. 323-324.
- 15 BAILLOU (dir.) (voir n. 11), p. 583. Voir aussi la »note de service du commissariat aux Affaires étrangères sur les attributions et l'organisation de la direction des affaires économiques\*, 5 août 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 732.
- 16 Sur le ralliement à la France libre des diplomates restés fidèles à Vichy, voir Duroselle, Une création ex nihilo (voir n. 11), p. 332. Beaucoup de ces diplomates sont issus du bureau d'études Chau-

Mais les Affaires étrangères ne sont pas seules à réfléchir aux problèmes d'aprèsguerre. À Alger, les différents commissaires aux Finances, Maurice Couve de Murville puis Pierre Mendès France, se penchent sur la question. À Paris, ils sont relayés, à partir de l'automne 1944, par René Pleven, qui peut compter sur l'aide de la direction des Finances extérieures. À Paris toujours, le ministère de l'Économie nationale n'est pas en reste. Pierre Mendès France et la direction des Relations économiques extérieures définissent une politique allemande originale<sup>18</sup>.

Enfin et ce dès Alger, la politique économique de la France à l'égard de l'Allemagne est à l'étude dans les principaux commissariats techniques: René Mayer aux Communications et à la Marine<sup>19</sup>, Jean Monnet à l'Approvisionnement, à l'Armement et à la Reconstruction<sup>20</sup>. À la Production industrielle, c'est un haut fonctionnaire, Laurent Blum-Picard, qui suit le dossier à Londres, Alger et Paris<sup>21</sup>.

#### 2. Les commissions nationales et internationales

Les réflexions des ministères sont doublées par le travail de plusieurs commissions aux attributions variées. Leur création répond souvent à la nécessité de coordonner et de centraliser les études des différents départements. C'est pourquoi leur composition élargie est presque toujours interministérielle.

Dès le mois de décembre 1941, quatre commissions d'études des problèmes d'après-guerre dans les domaines économique, juridique, politique et militaire sont créées à Londres<sup>22</sup>. Leur réflexion porte notamment sur l'Allemagne<sup>23</sup>. Robert Mar-

vel, étudié par Rémi BOYER, Les bureaux d'études du ministère des Affaires étrangères et l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, dans: René GIRAULT et Gérard BOSSUAT (dir.), Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX<sup>e</sup> siècle, Paris 1994, p. 151–153.

17 La liste des projets rédigés par le ministère des Affaires étrangères entre 1942 et 1945 a été établie par Gérard Bossuat. Voir Gérard Bossuat, Les conceptions françaises des relations économiques avec l'Allemagne (1943–1960). Détruire, supporter, coopérer. Le Quai d'Orsay et le Ministère des Finances entre l'illusion et la résignation, dans: WILKENS (dir.) (voir n. 4), p. 26–27.

18 Voir ci-dessous les différents projets.

- Voir, en particulier, la note de René Mayer du 30 septembre 1943, publiée sous le titre \*un ensemble fédéral continental: note de René Mayer «, dans Gérard Bossuat, D'Alger à Rome (1943–1957). Choix de documents, Louvain-la-Neuve 1989, p. 47–54. Sur la politique européenne et allemande de René Mayer dans la Résistance extérieure, voir aussi Denise Mayer (éd.), René Mayer. Etudes, témoignages, documents, Paris, 1983, 398 p., qui reproduit le journal de René Mayer, et Raymond Poidevin, René Mayer et la politique extérieure de la France (1943–1953), dans: Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains 134 (1984), p. 73–74.
- Voir surtout la fameuse note de Jean Monnet du 5 août 1943, qui est notamment publiée dans Bernard Lefort (éd.), Une Europe inédite. Documents des archives Jean Monnet, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 36–45.
- 21 Parmi les très nombreux rapports dont il est l'auteur, voir le »premier mémoire sur l'organisation économique de l'Europe d'après-guerre«, FJME, AME 56/2/10, et la note au sujet du »désarmement économique de l'Allemagne et des mesures à imposer à l'industrie allemande«, 21 février 1945, AMAE-Colmar, Groupe français du Conseil de contrôle, SG 34.
- 22 Décret n° 53 du 2 décembre 1941 relatif à la constitution des commissions pour l'étude des problèmes d'après-guerre, signé par le général de Gaulle, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1487.
- Voir notamment une »note sur les problèmes d'après-guerre«, professeur Vaucher, 10 juin 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939-1945, Londres CNF, t. 172, et un »avant-projet d'un rapport relatif au

jolin y est actif<sup>24</sup>. Mais le travail mené par ces premières commissions reste sommaire<sup>25</sup>.

La nature des tâches dévolues aux commissions évolue sensiblement avec la création, en mai 1944, du Bureau d'études de l'armistice, rattaché à l'état-major de la Défense nationale et présidé par le général Koeltz<sup>26</sup>. Ce bureau est chargé de coordonner le travail des différents ministères dans le cadre de la préparation des conditions d'armistice que la France voudrait imposer à l'Allemagne<sup>27</sup>.

Ce travail de centralisation, de coordination et de proposition revient à la fin 1944 à la Commission pour les affaires allemandes<sup>28</sup>. Créée le 23 décembre 1944, elle est présidée par Jean Chauvel, secrétaire général du Quai d'Orsay. Elle comprend deux sous-commissions, l'une politique, présidée par Maurice Dejean, l'autre économique, présidée par Hervé Alphand<sup>29</sup>. L'activité de la commission s'étend de décembre 1944 à juillet 1945, date à laquelle elle est dissoute. Mais la brièveté de son existence et son caractère non officiel sont sans rapport avec le rôle clé qu'elle joue dans l'élaboration de la politique allemande de la France. Pendant le premier semestre 1945, elle est la véritable instigatrice et coordinatrice de l'ensemble des

- point de vue français sur les problèmes économiques d'après-guerre«, Hervé Alphand, juillet 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939-1945, Londres CNF, t. 174.
- 24 »Note préliminaire sur le problème des réparations«, Robert Marjolin, 26 mars 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1487.
- Se reporter à l' \*étude des problèmes d'après-guerre\*, Pierre Maisonneuve, secrétaire des commissions, 10 octobre 1942, et à la \*liste des principaux documents résumant les activités des commissions d'études des problèmes d'après-guerre de la France combattante\*, secrétariat des commissions, 22 mai 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1487.
- 26 \*Instruction particulière de la présidence du CFLN (état-major de la Défense nationale) pour le général de corps d'armée Koeltz\*, 10 mai 1944, SAEF, B 8786.
- Voir notamment les nombreuses notes de réflexion à caractère économique produites par les différents commissariats dans le cadre de l'élaboration du projet français d'armistice: »note sur les clauses préparatoires de la paix à insérer dans une convention d'armistice avec l'Allemagne«, Albert Lamarle, adressée par Massigli à Pierre Viénot à Londres, 10 mars 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 653; une »note au sujet des stipulations d'un armistice éventuel avec l'Allemagne«, commissariat à la Production, 27 mars 1944, ainsi qu'une »note sur les clauses à insérer dans un éventuel armistice avec l'Allemagne«, commissariat aux Communications et à la Marine marchande, 29 mars 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 716. Le projet français est arrêté, une première fois, en juillet 1944. Voir le »projet français de convention d'armistice entre les Alliés et l'Allemagne«, GPRF, EMDN, Commission d'étude de l'armistice, très secret, 13 juillet 1944; au projet est ajoutée une »note sur le projet de convention d'armistice«, commissariat aux Affaires étrangères, 13 juillet 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 716.
- 28 Sur la création de la commission, voir la \*réunion chez Monsieur Chauvel le 23 décembre 1944\*, ministère des Affaires étrangères, secrétariat des conférences, 26 décembre 1944, AMAE-Paris, Nations Unies Organisations internationales (NUOI), t. 45.
- Sur l'octroi des présidences de la commission et des sous-commissions, voir le compte rendu de la première séance de la commission, »réunion sous la présidence de Chauvel«, 27 décembre 1944, AMAE-Paris, Direction économique Affaires allemandes et autrichiennes (DE-AAA), t. 8. Ce document a été publié dans les Documents diplomatiques français 1944, tome II: (9 septembre-31 décembre), Paris, 1996, p. 484-485. Voir aussi une »note au sujet de la coordination des Affaires allemandes«, ministère des Affaires étrangères, direction politique, 21 juin 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, p. 184 d. B I O.

études menées par les différents ministères français et constitue une sorte d'antichambre aux décisions gouvernementales<sup>30</sup>.

Les réflexions concernant l'Allemagne sont en outre menées en Grande-Bretagne dans un cadre international. Dès 1942, les gouvernements des pays alliés repliés à Londres - Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Tchécoslovaquie, Grèce, Yougoslavie et France libre - décident de réfléchir ensemble aux problèmes que soulèvera la fin de la guerre. Ils créent à cet effet en octobre 1942 le Comité interallié pour l'étude de l'armistice (CIEA) au sein duquel des délégués des neuf pays coopèrent à partir de novembre 194231. D'abord consacrée à l'épineux problème des restitutions, la réflexion du CIEA s'élargit très vite à l'ensemble des problèmes économiques allemands. À partir de l'automne 1943, des questions aussi diverses que les réparations, le désarmement industriel et financier, le niveau de vie à laisser au peuple allemand sont à l'étude<sup>32</sup>. La France libre y est représentée par plusieurs délégués. Pour mener à bien toutes les études engagées au CIEA, la délégation française fait aussi appel aux compétences de nombreux experts33. Les travaux du CIEA nourrissent ainsi la réflexion des Français. Ils permettent de confronter les points de vue et aussi de pallier le manque d'informations et de documentation des experts français à Alger<sup>34</sup>.

De la fin 1941 à l'été 1945, l'ampleur de la réflexion menée est saisissante. Bien sûr, le nombre d'études reste limité en 1941 et 1942, faute de moyens et d'hommes. Toutefois, malgré la persistance des difficultés matérielles, le travail s'intensifie dès la période algéroise. Et, à partir de 1944, la production de notes et de rapports prend un tour inflationniste. Dans le seul cadre du CIEA, ce sont plus de 150 projets généraux mais aussi sectoriels qui sont élaborés<sup>35</sup>. À Paris, la Commission pour les affaires allemandes est à l'origine de plusieurs dizaines d'études et de rapports<sup>36</sup>.

- 30 Se référer à deux notes non datées, intitulées \*attributions de la sous-commission économique « et \*attributions de la sous-commission politique «, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 5. Voir aussi une \*note au sujet de la coordination des Affaires allemandes «, ministère des Affaires étrangères, direction politique, 21 juin 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, p. 184 d. B I 0, ainsi que les développements qu'y consacre Hüser (voir n. 10), p. 138.
- 31 Sur tous ces points, voir Claude LORENTZ, La France et les restitutions allemandes au lendemain de la seconde guerre mondiale (1943-1954), Paris 1998, p. 6-7.
- 32 \*Ibid. \* p. 18-20. Voir aussi une \*note au sujet de la séance du CIEA du 2 juin 1943 \*, André Gros, 3 juin 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939-1945, Londres CNF, t. 181.
- 33 Sur la délégation française au CIEA qu'il serait trop long d'évoquer ici, voir l'\*organigramme de l'organisation à Londres des services ou missions s'occupant de questions d'ordre économique\*, sans date (probablement 1944), AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 732.
- Voir notamment le courrier d'Hervé Alphand à René Massigli, dans lequel Alphand demande que les conséquences qu'aurait notamment pour la France la création d'une région rhéno-westphalienne soient étudiées par les services français de Londres, »note pour Monsieur Massigli«, Hervé Alphand, 5 octobre 1943, et une »note concernant les études relatives à l'organisation de l'Europe occidentale«, 25 octobre 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939-1945, Alger CFLN-GPRF, t. 728.
- 35 Voir le rapport final du CIEA, document n° 556, 18 octobre 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 5.
- 36 D'une manière générale, la plupart des rapports d'ordre politique et économique rédigés entre janvier et juillet 1945 par les différents ministères l'ont été sur la demande de la Commission pour les affaires allemandes ou ont été examinés par elle.

## 3. Un groupe de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques

Si l'ampleur de la réflexion engagée par les Français dès 1942 dans des structures variées est frappante, l'itinéraire personnel et professionnel des auteurs des projets n'est pas étranger à la nature des propositions formulées.

Ce qui retient tout d'abord l'attention, c'est la permanence des hommes. Sur la petite cinquantaine de personnes impliquées dans l'élaboration des projets français, on retrouve à Paris, à partir de septembre 1944, la plupart de ceux qui officiaient déjà à Londres et à Alger. Cette stabilité vaut tout particulièrement pour les postes à responsabilité. Dans tous les ministères sont en place des hommes de la Résistance extérieure, qui connaissent bien le dossier allemand: Maurice Dejean, Hervé Alphand et Pierre Baraduc au Quai d'Orsay; Pierre Mendès France et Robert Marjolin à l'Économie nationale; René Pleven et Guillaume Guindey aux Finances; Laurent Blum-Picard à la Production industrielle. Cette stabilité vaut aussi pour les militaires.

L'horizon professionnel de ceux qui élaborent les projets français est également éclairant. La guerre et la résistance ne changent guère les traditions administratives françaises: deux groupes dominent, celui des politiques et celui des serviteurs de l'État. Ces serviteurs de l'État, experts, techniciens, pour la plupart hauts fonctionnaires ou diplomates, constituent la cheville ouvrière des projets français. Parmi les hauts fonctionnaires, on retrouve quelques inspecteurs des Finances, comme Guillaume Guindey, Hervé Alphand ou Maurice Couve de Murville. Avant-guerre, Laurent Blum-Picard était directeur général des Mines au ministère de la Production, Jean Lévi, ingénieur en chef à la SNCF. Parmi les diplomates, mentionnons Maurice Dejean, en poste en Allemagne dans l'entre-deux-guerres. Enfin, parmi ceux qui avaient un rôle politique avant-guerre ou qui sont appelés à exercer de telles responsabilités à Londres, à Alger, puis à Paris, citons Paul Giaccobi, Henri Queuille, René Pleven, Pierre Mendès France, René Mayer ou Jean Monnet. L'horizon intellectuel et professionnel de ceux qui élaborent la politique allemande de la France est au fond circonscrit à la Résistance extérieure, au monde politique et à celui de la haute administration.

Les industriels et les hommes d'affaires, pourtant concernés au premier chef par l'avenir de l'économie allemande, ne participent pas à l'élaboration des projets. Si l'on comprend qu'il était malaisé à Londres, puis à Alger, de prendre l'avis de capitaines d'industrie pour définir la politique économique de la France à l'égard de l'Allemagne, on peut s'étonner que de telles initiatives n'aient pas eu lieu à Paris. Pour des raisons idéologiques notamment, les industriels sont exclus des projets en cours. La seule fois où le ministère des Affaires étrangères recourt à des experts extérieurs aux cercles du pouvoir, il sollicite l'avis de trois universitaires de renom: le politologue André Siegfried et deux géographes de l'Institut de Géographie de Paris au sommet de leur carrière, Emmanuel de Martonne et Max Sorre. Ils doivent participer à la délimitation de la frontière de la Rhénanie<sup>37</sup>. Le Quai d'Orsay renoue ainsi direc-

<sup>37</sup> La liste des experts sollicités par Hervé Alphand est donnée dans le »procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1944 sous la présidence de M. Alphand sur le désarmement économique«, ministère des Affaires étrangères, direction des Affaires économiques, sans date, SAEF, B 8786. Voir aussi KASPI (voir n. 8), p. 245, et Bossuat, Les conceptions françaises ..., dans: WILKENS (dir.) (voir n. 4), p. 27.

tement avec ses méthodes du premier après-guerre. En 1917, Aristide Briand avait encouragé la constitution d'un Comité d'études sur la frontière rhénane, composé d'illustres universitaires parisiens, dont de Martonne était déjà le secrétaire<sup>38</sup>.

## II - Trois projets en balance

La période qui s'étend de 1941 à la conférence de Potsdam est une phase d'intenses réflexions à laquelle participent les principales instances dirigeantes de la France libre. Parmi les projets, conçus pour la plupart par des hauts fonctionnaires, il en est trois en particulier qui s'articulent autour de l'acier et de la sidérurgie. Monnet est l'auteur du premier. La philosophie du second apparaît dès 1942 sous la plume de Maurice Dejean. Il est repris, un an plus tard, par René Mayer. Mais c'est Hervé Alphand et ses collaborateurs de la direction économique du Quai d'Orsay qui le formalisent véritablement en novembre 1944. Amendé et modifié au début de l'année 1945, il est ensuite défendu par la majorité des décideurs français. Pierre Mendès France et le ministère de l'Économie nationale développent le troisième grand projet pendant le premier semestre 1945.

# 1. Jean Monnet et l'État européen de la grosse métallurgie

Le premier projet est connu. Il s'agit de celui que Jean Monnet rédige en août 1943<sup>39</sup>. Le charbon et l'acier, fondements de la puissance économique et militaire, sont au centre de ses préoccupations. La réflexion de Monnet, porteur d'une conception personnelle des relations internationales, est novatrice. Il refuse en effet d'envisager la question de la paix à l'échelle réduite de l'Allemagne et fait du nationalisme économique le responsable des conflits. Son projet vise donc à empêcher la renaissance de ces nationalismes. Bien que centré sur la réorganisation politique et économique de l'Europe de l'Ouest, il fait une grande place à l'Allemagne.

Pour Monnet, la paix ne dépendra pas au sortir de la guerre du seul contrôle de l'Allemagne. Elle ne pourra pas être assurée tant que les différents pays européens disposeront librement de leurs productions de charbon et d'acier, bases de leurs arsenaux. En d'autres termes, c'est seulement en privant les États de leur souveraineté sur leurs bassins charbonniers et sidérurgiques que la paix sera véritablement pérennisée. C'est dans ce but que Monnet envisage la constitution d'un État européen de la grosse métallurgie, qui comprendrait les grands bassins situés de part et d'autre du Rhin – la Ruhr, la Rhénanie, la Sarre, la Lorraine, la Campine, le Borinage. Cet État européen de la grosse métallurgie, dont les contours restent flous en 1943, serait sans doute doté d'institutions supranationales.

39 Voir la note de Jean Monnet du 5 août 1943, LEFORT (éd.) (voir n. 20), p. 36-45.

Jacques Bariéty, Le »Comité d'études « du Quai d'Orsay et la frontière rhénane (1917–1919), dans: Christian Baechler, Carole Fink (dir.), L'établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales. The Establishment of European Frontier after the Two World Wars, Bern, Berlin, Frankfurt a. M., New York, Paris, Wien 1996, p. 251–262.

Monnet fait de l'Allemagne un pays membre à part entière de cette Europe réorganisée. Conformément à sa conception des relations internationales<sup>40</sup>, il considère en effet qu'au sortir de la guerre l'Allemagne, vaincue, devra être traitée sur un pied d'égalité avec les autres pays41. Ce principe d'égalité le conduit d'ailleurs à ne pas s'opposer à un éventuel morcellement politique de l'Allemagne, que la sécurité de la France pourrait commander, à condition toutefois que tous les États allemands, qui naîtraient de cette dislocation politique, puissent faire partie de la fédération européenne<sup>42</sup>. La création de l'État européen de la grosse métallurgie répond aussi à ce principe d'égalité. En préconisant l'abandon par tous les États appartenant à l'ensemble européen de leur souveraineté sur leurs bassins charbonniers et sidérurgiques, Monnet se démarque des tenants de la Realpolitik. Pour ces derniers, à commencer par René Mayer<sup>43</sup>, des restrictions de souveraineté qui ne pèseraient que sur l'Allemagne suffiraient au maintien de la paix, en même temps qu'elles consacreraient la différence de statuts entre les vainqueurs et le vaincu. Les partisans d'un contrôle portant exclusivement sur l'Allemagne excluent d'ailleurs cette dernière de la fédération européenne. Seul le bassin rhéno-westphalien y serait intégré<sup>44</sup>. Cette conception est incompatible avec les objectifs de Monnet. L'idée d'une »Lotharingie industrielle n'a d'ailleurs de sens que dans la mesure où elle conduit à cette entité européenne, à cette vunité économique commune, dans lesquelles la France et l'Allemagne trouveront leur place en qualité de partenaires égaux«45.

Du strict point de vue économique, le projet de Jean Monnet ne peut donc avoir pour ambition la transformation de la France en une grande puissance industrielle aux dépens de l'Allemagne. Les richesses produites par l'État européen de la grosse métallurgie devront bien plutôt bénéficier à tous les pays membres et favoriser la prospérité économique et le développement social des peuples européens<sup>46</sup>. Pour autant, le projet ne doit pas conduire à l'effacement de la France. Dernière véritable puissance européenne après la guerre, la France sera la seule à pouvoir donner l'impulsion à cette nouvelle Europe, dont la création renforcera son prestige, sa sécurité mais aussi sa prospérité<sup>47</sup>.

Pour l'époque, le projet de Monnet est au fond doublement révolutionnaire. Il ne réduit pas les questions de sécurité et de paix au seul contrôle de l'Allemagne, mais les envisage dans le cadre d'un projet européen qui n'exclut pas l'Allemagne; dans cet

<sup>40</sup> Sur la conception qu'a Monnet des relations internationales, voir Pierre Gerbet, Jean Monnet – Charles de Gaulle, deux conceptions de la construction européenne, dans: Gérard Bossuat, Andreas Wilkens (dir.), Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix, Paris 1999, p. 412.

<sup>\*</sup>Ibid. Voir aussi François Duchêne, Jean Monnet. The First Statesman of Interdependence, New York, London 1994, p. 371.

<sup>\*</sup>Compte rendu de la conversation du dimanche 17 octobre 1943, à Alger, chez le général de Gaulle\*, Henri Rieben, Des guerres européennes à l'union de l'Europe, Lausanne 1987, p. 286–291. Voir aussi Hervé Alphand, L'étonnement d'être. Journal 1939–1973, Paris 1977, p. 168, et Eric Roussel, Jean Monnet 1888–1979, Paris 1996, p. 394–395.

<sup>43</sup> Voir, en particulier, la note de René Mayer du 30 septembre 1943, Bossuat (voir n. 19), p. 47-54.

<sup>44 \*</sup>Ibid.« Voir infra le second projet.

<sup>45</sup> RIEBEN (voir n. 42), p. 87.

<sup>46</sup> Note de Jean Monnet, 5 août 1943, LEFORT (éd.) (voir n. 20), p. 39-43.

<sup>\*</sup>Ibid. Sur ce sujet, voir aussi Wolf D. GRUNER, La place de l'Allemagne dans l'Europe d'aprèsguerre selon Jean Monnet (1943-1950), dans: Bossuat, Wilkens (dir.) (voir n. 40), p. 121-122.

ensemble, il confère ensuite à l'Allemagne les mêmes droits qu'à ses voisins occidentaux<sup>48</sup>. C'est bien ce traitement sur un pied d'égalité que refusent les deux autres projets.

## 2. Le projet d'Hervé Alphand: un ›État de la Ruhr au service de l'Europe

Un second projet se dessine progressivement entre 1942 et 1945<sup>49</sup>. Il se fonde sur une mesure-phare: le détachement politique et économique du bassin rhéno-westphalien, qui constitue, avec celui de la Silésie à l'Est, l'une des deux grandes sources de la puissance allemande. Il est évoqué pour la première fois par Maurice Dejean en mars 1942<sup>50</sup>. Repris à l'automne 1943 par René Mayer<sup>51</sup>, le projet est adopté par le général de Gaulle en octobre 1943<sup>52</sup>. Abandonné au printemps 1944<sup>53</sup>, il est de nouveau envisagé en novembre 1944. Hervé Alphand, épaulé par ses collaborateurs de la direction économique du Quai d'Orsay et par des universitaires, en fixe alors les grandes lignes. Jusqu'au printemps 1944, le projet prévoit la constitution d'une fédération européenne, comprenant au moins la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et un État rhénan incluant la Ruhr<sup>54</sup>. Après l'abandon du projet de fédération de l'Europe de l'Ouest en mars 1944, les Français proposent que la Ruhr détachée soit constituée en État indépendant placé sous contrôle international<sup>55</sup>. Après novembre 1944, ils en viennent, essentiellement pour des raisons de sécurité, à préconiser l'extension de la zone à détacher à une Rhénanie comprenant la rive gauche

- 48 Ce traitement sur un pied d'égalité doit intervenir après la signature du traité de paix. Pendant la période d'occupation, l'Allemagne sera soumise au contrôle des Alliés. Note de Jean Monnet, 5 août 1943, Lefort (éd.) (voir n. 20), p. 41–43.
- 49 Sur l'élaboration et les inflexions de la politique allemande de la France entre 1943 et 1945, voir Georges-Henri Soutou, Frankreich und die Deutschlandfrage 1943 bis 1945, dans: Hans-Erich Volkmann (Hg.), Ende des Dritten Reiches – Ende des Zweiten Weltkrieges. Eine perspektivische Rückschau, München, Zürich 1995, p. 75–116.
- 50 Entretien entre Paul-Henri Spaak et Maurice Dejean, 6 mars 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Londres CNF, t. 172. Voir aussi Gérard Bossuat, Jean Monnet et l'avenir de l'Europe 1940–1948, dans: Michel Dumoulin (dir.), Plans des temps de guerre pour l'Europe d'après-guerre 1940–1947. Wartime Plans for Postwar Europe 1940–1947, Bruxelles, Milano, Paris, Baden-Baden 1995, p. 345–346.
- 51 Note de René Mayer du 30 septembre 1943, Bossuat (voir n. 19), p. 47-54.
- 52 »Compte rendu de la conversation du dimanche 17 octobre 1943, à Alger, chez le général de Gaulle«, Rieben (voir n. 42), p. 290.
- La réserve, voire l'hostilité, des trois Grands à l'égard du projet de fédération de l'Europe de l'Ouest conduit à son abandon par les dirigeants de la France libre. Voir, à ce sujet, Pierre Guillen, La France libre et le projet de fédération ouest-européenne 1943–1944, dans: Dumoulin (dir.) (voir n. 50), p. 169.
- 54 Sur la politique allemande et européenne de la France libre, voir aussi Andreas Wilkens, Neuordnung Europas? Die Nachkriegsplanungen im »Comité Français de Libération Nationale« 1943–1944, dans: Thomas Höpel, Dieter Tiemann (Hg.), 1945 – 50 Jahre danach. Aspekte und Perspektiven im deutsch-französischen Beziehungsfeld, Leipzig 1996, p. 81–93.
- Hervé Alphand explique qu'un groupement de l'Europe de l'Ouest, incluant la région rhéno-westphalienne, a beaucoup plus de chance d'être refusé par les Alliés qu'un Etat de la Ruhre. Voir, à ce propos, la \*note au sujet du désarmement économique de l'Allemagne\*, ministère des Affaires étrangères, direction des affaires économiques, 9 novembre 1944, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 362.

du Rhin et des têtes de pont sur la rive droite<sup>56</sup>. En février 1945, ce projet est défendu par la majorité des décideurs français<sup>57</sup>.

La volonté de détacher la région rhéno-westphalienne n'est pas seulement, comme il est communément admis, synonyme d'une politique dure et punitive à l'égard de l'Allemagne. Les conditions mises à la création de cette région rhéno-westphalienne montrent d'ailleurs que le projet, loin d'avoir des visées économiques impérialistes, se veut constructif. Pour autant, sa philosophie, complexe, est bien différente des conceptions avancées par Jean Monnet.

Pour les hauts fonctionnaires de la direction économique au Quai d'Orsay, le détachement politique et économique de la région rhéno-westphalienne semble être la seule mesure véritablement à même de répondre aux objectifs de la politique française et à l'inextricable complexité des questions allemandes.

Dès 1942, leurs projets n'ont de cesse de rappeler les deux buts essentiels de la politique française: la sécurité et les réparations. La priorité est d'assurer la sécurité de la France et de l'Europe. En 1942, Maurice Dejean et Hervé Alphand sont les premiers à en poser le principe<sup>58</sup> qui devient, par la suite, le credo des dirigeants français<sup>59</sup>. Après la guerre, l'Allemagne ne devra plus être en mesure de préparer et de déclencher un nouveau conflit. Il faudra donc faire en sorte qu'elle ne puisse plus fonder sa puissance militaire sur son économie<sup>60</sup>. Dès 1943, les Français libres entament aussi une réflexion sur la question des réparations, seconde grande préoccupation<sup>61</sup>. À Londres, ils entendent tirer les leçons du premier après-guerre: les réparations qui sont essentiellement prélevées sur l'outillage industriel allemand, dévrant intervenir et dans un délai rapide (moins de 10 ans), comme cela avait été la cas après 1918, que la nature même des réparations – des versements financiers échelonnés sur plusieurs

- Voir notamment la \*réunion de la sous-commission politique pour les affaires allemandes sous la présidence de Maurice Dejean«, 20 janvier 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 5, ainsi que les \*directives du 1er février 1945 concernant l'occupation militaire de l'Allemagne«, GPRF, EMGDN, 1ère section, 3 février 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, c. 11 d. Pol I B 2 (1945).
- 57 Les acteurs français qui s'opposent, en février 1945, au détachement de la Ruhr et de la Rhénanie sont peu nombreux. Laurent Blum-Picard, haut fonctionnaire au ministère de la Production industrielle y est hostile, tout comme Pierre Mendès France (voir infra). Chez les militaires, le général Juin s'oppose au détachement dans une note d'observations du 31 janvier 1945. Voir à ce sujet, Martina Kessel, Westeuropa und die deutsche Teilung. Englische und französische Deutschlandpolitik auf den Aussenministerkonferenzen, München 1989, p. 20.
- 58 Entretien entre Paul-Henri Spaak et Maurice Dejean, 6 mars 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Londres CNF, t. 172, et \*avant-projet d'un rapport relatif au point de vue français sur les problèmes économiques d'après-guerre\*, Hervé Alphand, juillet 1942, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Londres CNF, t. 174.
- 59 Marie-Thérèse Bitsch rappelle combien cet »objectif prioritaire, clairement affirmé dès 1944, revient comme un leitmotiv dans tous les documents«, BITSCH (voir n. 6), p. 314.
- 60 »Ibid.«, p. 314–315.
- A propos des réparations, outre la »note préliminaire sur le problème des réparations«, Robert Marjolin, 26 mars 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1487, voir les réflexions menées à la fin 1943 par Henri Queuille et Etienne Hirsch: »procès-verbal de la réunion du comité économique«, 17 décembre 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 732, et la lettre circulaire adressée par Henri Queuille aux autres commissaires, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 714.

dizaines d'ánnées, des livraisons sur la production courante – facilite le redressement économique de l'Allemagne et lui permette de se dérober à ses obligations<sup>62</sup>.

Mais le caractère contradictoire des objectifs français apparaît bien vite: comment assurer la sécurité, ce qui suppose une réduction du potentiel industriel allemand, et obtenir dans le même temps des réparations, ce qui passerait par un accroissement de la production d'outre-Rhin? Comment atteindre d'autre part ce double objectif en maintenant en Allemagne un niveau de vie suffisant, rempart contre des troubles sociaux? Dès le printemps 1944<sup>63</sup> et plus encore à partir de l'automne<sup>64</sup>, les Français comprennent que des mesures strictement techniques (interdictions, limitations et contrôles de production), d'une valeur temporaire, seront à terme inefficaces. Seule une mesure à caractère politique leur semble à même de transcender durablement le caractère contradictoire de ces différents objectifs.

À cet égard, le détachement de la région rhéno-westphalienne présente bien des avantages. Il permet d'abord de dépasser l'incompatibilité des objectifs de sécurité et de reconstruction. Séparé de l'Allemagne, le bassin rhéno-westphalien participerait en effet à la reconstruction européenne sans que l'Allemagne voie sa puissance industrielle et militaire renforcée. Le détachement faciliterait ensuite grandement les mesures de désarmement économique à imposer au vaincu. Surtout, le contrôle de ce désarmement, illusoire s'il devait être étendu à toute l'économie allemande, serait possible. Et puis le détachement assurerait la sécurité de l'Europe et de la France bien au-delà de la période d'occupation. Enfin, les Alliés disposeraient d'un moyen pratique de règlement des réparations allemandes. Les pays européens, victimes de l'Allemagne, pourraient par exemple obtenir une participation privilégiée dans l'économie du bassin<sup>65</sup>.

La volonté constructive du projet de la direction des affaires économiques du Quai d'Orsay s'affirme très clairement à l'occasion de la délimitation de la région rhéno-westphalienne. Arrêtée avec l'aide d'universitaires, la frontière du bassin rhéno-westphalien dépend de critères de sécurité mais aussi de considérations économiques. La frontière devra en effet être fixée de telle sorte que le territoire à détacher comprenne l'essentiel du potentiel charbonnier et sidérurgique du bassin. Cependant, la zone ainsi constituée devra aussi être économiquement viable. Enfin, son

- 62 Voir notamment la \*note préliminaire sur le problème des réparations«, Robert Marjolin, 26 mars 1943, AMAE-Paris, Guerre 1939-1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1487.
- Parmi les très nombreuses notes et rapports allant dans ce sens, voir »le problème de la paix avec l'Allemagne«, Albert Lamarle, 2 mars 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 1092, une »note pour M. Massigli«, Pierre Baraduc, direction des affaires économiques du commissariat aux Affaires étrangères, 2 mars 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 717, et un courrier de René Massigli à Maurice Dejean, 6 mars 1944, AMAE-Paris, Guerre 1939–1945, Alger CFLN-GPRF, t. 728.
- Voir différentes notes émanant des ministères des Affaires étrangères et des Finances: \*note au sujet du désarmement économique de l'Allemagne\*, ministère des Affaires étrangères, direction des affaires économiques, 9 novembre 1944, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 362; une note sur les clauses d'un armistice avec l'Allemagne, Francis Walter, 10 octobre 1944, un courrier du même Francis Walter à Guillaume Guindey et Thierry de Clermont-Tonnerre, 4 novembre 1944 et un projet de \*mémorandum exposant le point de vue français concernant un armistice avec l'Allemagne\*, GPRF, sans date (antérieur au 30 décembre 1944), SAEF, B 8786.
- 65 Voir les documents cités dans les deux notes précédentes.

détachement ne devra pas plonger le reste de l'Allemagne dans le chaos économique et la misère.

L'État de la Ruhr défini en novembre 1944 par Hervé Alphand et ses collaborateurs avec l'aide de géographes répond à ces critères<sup>66</sup>. Tous les participants soulignent sa vitalité économique. Ils insistent aussi sur l'obligation qu'il y aura pour les Alliés à soutenir par des mesures adaptées l'activité économique de la région rhénowestphalienne, de façon à l'intégrer à l'économie européenne et à la protéger d'une concurrence excessive de la part des autres pays européens. Ces mesures sont soustendues par l'idée que la prospérité de la zone constituera la meilleure garantie de la pérennité de son détachement<sup>67</sup>.

Cette pérennité dépendra aussi de la viabilité économique du reste de l'Allemagne. À ce sujet, les géographes qui entourent Hervé Alphand se veulent rassurants. Le développement économique d'une Allemagne amputée ne semble pas condamné<sup>68</sup>. Celle-ci dispose en effet d'abondantes ressources en lignite et pourrait fonder sa croissance sur les grands centres industriels de Berlin et de la Saxe. La seule réserve exprimée par les experts n'est pas sans paradoxe. À leurs yeux il faudrait en effet limiter les détachements à l'est de l'Allemagne qui risquent de peser trop lourdement sur son économie.<sup>69</sup>.

La philosophie du projet développé par Hervé Alphand se révèle finalement complexe. À l'inverse de la note de Jean Monnet, le projet de la direction économique repose sur une conception classique des relations internationales. Il s'appuie en effet sur une politique discriminatoire à l'égard de l'Allemagne, marquée par le détachement politique et économique de la Ruhr. Encore cette politique discriminatoire mérite-t-elle d'être relativisée. Hervé Alphand précise ainsi que l'État de la Ruhr devrait être traité sur un pied d'égalité avec les autres pays<sup>70</sup>. Dans le domaine économique, les Français ont des intentions ambiguës. Ils comptent sur leur participation à l'administration du territoire pour renforcer leur influence dans la Ruhr. Pour autant, leur objectif n'est assurément pas de profiter du détachement de la région

- La réunion entre les experts et la direction économique du Quai d'Orsay est préparée par les services du ministère. Un questionnaire est rédigé. Il comprend les conditions auxquelles l'›État de la Ruhr devra répondre. Il est vraisemblablement adressé à un agrégé de géographie, Meary, qui doit proposer des solutions alternatives. Voir, à ce sujet, un questionnaire sans titre, 23 octobre 1944, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 8 et la note, non signée (Meary) du 8 novembre 1944, SAEF B 8786 (un exemplaire de la note datée par erreur du 20 novembre 1944 se trouve dans AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 394). Dans cette note, Meary propose quatre délimitations possibles de l'›État de la Ruhr.
- \*Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1944 sous la présidence de M. Alphand sur le désarmement économique«, ministère des Affaires étrangères, direction des Affaires économiques, sans date, SAEF, B 8786.
- \*Ibid. et \*note au sujet du désarmement économique de l'Allemagne et ministère des Affaires étrangères, direction des affaires économiques, 9 novembre 1944, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 362.
- \*Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1944 sous la présidence de M. Alphand sur le désarmement économique«, ministère des Affaires étrangères, direction des Affaires économiques, sans date, SAEF, B 8786.
- Voir la »note au sujet du désarmement économique de l'Allemagne«, ministère des Affaires étrangères, direction des affaires économiques, 9 novembre 1944, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 362.

rhéno-westphalienne pour s'approprier les atouts économiques l'Allemagne. Il s'agit bien plus, comme l'a souligné Marie-Thérèse Bitsch<sup>71</sup>, de contrôler l'industrie allemande, de la dépouiller de son caractère agressif et de la réorganiser de façon à l'»intégrer progressivement dans une organisation nouvelle, où elle remplira le rôle qui lui aura été attribué afin de servir l'intérêt général«<sup>72</sup>. La sécurité de la France et la reconstruction économique de l'Europe imposent donc une politique d'intégration de la région rhéno-westphalienne à l'économie européenne. Les objectifs français supposent aussi l'existence d'une région rhéno-westphalienne prospère et d'une Allemagne capable d'assurer un niveau de vie correct à sa population. Le projet d'Hervé Alphand et de ses collaborateurs est au fond un mélange de politique dominatrice et de mesures intégratrices.

## 3. Le rêve sidérurgique de Pierre Mendès France

Il en va tout autrement du dernier projet élaboré dans les premiers mois de l'année 1945 par Pierre Mendès France et son équipe au ministère de l'Économie nationale<sup>73</sup>. Profondément nationaliste, le plan de Pierre Mendès France nourrit d'immenses ambitions économiques<sup>74</sup>. Il poursuit plusieurs objectifs: assurer la supériorité économique de la France sur l'Allemagne; contribuer à la modernisation économique de la France; la transformer, enfin, en une puissance industrielle de premier plan pour lui permettre de recouvrer son rang de grande puissance et lui faire jouer un rôle central en Europe<sup>75</sup>. Pour atteindre ces buts, le projet repose sur le renversement de l'équilibre sidérurgique européen au profit de la France et des pays du Benelux. Il s'agit en fait d'organiser un véritable transfert d'une partie du potentiel sidérurgique allemand au profit de ces pays, de telle sorte que ceux-ci puissent produire l'acier nécessaire à leurs besoins propres et à ceux de l'Allemagne. Concrètement, le projet vise à interdire à l'Allemagne de produire plus d'acier que le lui permet le minerai de fer dont elle dispose sur son territoire. Trois mesures insérées dans le traité de paix

71 Brtsch (voir n. 6), p. 316.

Note pour Maurice Dejean«, Marcel Berthelot, direction politique du ministère des Affaires étrangères, 19 mars 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369, citée par BITSCH, ibid. Dans le même sens, voir la note sur le »contrôle de l'industrie allemande«, direction politique du ministère des Affaires étrangères, 30 mars 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, p. 221 G II 1.

- Jusqu'alors, l'existence d'un projet spécifique du ministère de l'Économie nationale n'était pas avérée. Les historiens disposaient uniquement du contenu des causeries radiophoniques de Pierre Mendès France. Voir tout particulièrement la »quinzième émission du 25 février 1945«, dans Pierre Mendès France, Œuvres complètes, tome II: Une politique de l'économie, 1943–1954, Paris 1985, p. 103. Sur l'interprétation qu'ont faite les historiens de la politique allemande de Pierre Mendès France, voir tout particulièrement René GIRAULT, La France est-elle une grande puissance en 1945?, dans: Maurice Vaïsse (dir.), 8 mai 1945. La victoire en Europe, Bruxelles <sup>2</sup>1994, p. 202. Voir aussi les analyses de Pierre GERBET et alii, Le relèvement 1944–1949, Paris 1991, p. 138–139, et de Gérard Bossuat, La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944–1954, Paris <sup>2</sup>1997, p. 77. Voir enfin l'analyse très fouillée de Hüser (voir n. 10), p. 366–368.
- 74 Il existe deux versions successives du projet du ministère de l'Économie nationale. La première est rédigée en mars, la seconde en mai: »politique économique de la France à l'égard de l'Allemagne«, ministère de l'Économie nationale, 19 mars 1945, SAEF, 5 A 25, et »note sur le problème allemand«, ministère de l'Économie nationale, 28 mai 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 7.
- 75 Voir les deux projets cités dans la note précédente.

doivent pérenniser ce nouvel équilibre sidérurgique européen. Toute exportation de minerai de fer vers l'Allemagne sera d'abord interdite. Pour couvrir la part des besoins qu'elle ne parviendra pas à satisfaire par sa production intérieure, elle ne pourra ensuite importer des produits sidérurgiques qu'en provenance de l'ensemble France-Belgique-Luxembourg, les besoins allemands en produits sidérurgiques étant d'ailleurs strictement limités par les Alliés. En contrepartie de ces livraisons, l'Allemagne sera enfin obligée de fournir du charbon gras ou du coke nécessaire à la production d'acier correspondant d'une part aux importations allemandes de produits sidérurgiques, d'autre part et surtout aux besoins de l'ensemble France-Belgique-Luxembourg<sup>76</sup>.

La mise en œuvre d'un tel projet présenterait de très nombreux avantages pour la France. Il lui permettrait d'abord de contrôler l'économie allemande, l'acier constituant l'une des principales matières premières nécessaires à l'industrie. En augmentant sa production d'acier, la France renforcerait ensuite sa puissance économique et militaire. L'adoption du plan de Mendès France maintiendrait ainsi l'industrie française constamment sur le pied de guerre en élevant, pour assurer l'approvisionnement en acier de l'Allemagne, sa capacité de production au-dessus des besoins intérieurs français. La supériorité militaire de la France serait d'ailleurs d'autant moins discutable que les industries de guerre allemandes seront interdites et que la nouvelle organisation de la production sidérurgique permettrait de toute façon un contrôle de toute fabrication allemande d'armements<sup>77</sup>. Mais l'augmentation des capacités de production de la sidérurgie nationale s'inscrit aussi pleinement dans le plan de reconstruction et de rénovation de l'économie française voulu par Pierre Mendès France<sup>78</sup>. L'accroissement de la production d'acier constitue, à ses yeux, une chance pour la modernisation de la France, l'obligeant à »renouveler ses équipements, à devenir un État moderne«79. Enfin, le développement de la sidérurgie française au détriment de sa rivale allemande sera déterminant pour l'avenir du pays. Les experts du ministère sont en effet convaincus que les puissances anglo-saxonnes auront besoin de reconstruire l'Europe occidentale autour d'une grande puissance. C'est donc en renforçant l'économie française et en écartant la concurrence allemande qu'ils comptent empêcher les Anglo-Saxons de se tourner à terme vers l'Allemagne<sup>80</sup>. Bref, pour Mendès France, la France joue dans cette affaire son avenir de grande puissance.

<sup>76 \*</sup>Politique économique de la France à l'égard de l'Allemagne\*, ministère de l'Économie nationale, 19 mars 1945, SAEF, 5 A 25.

<sup>77 »</sup>Ibid.« Voir aussi la »note sur le problème allemand«, ministère de l'Économie nationale, 28 mai 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 7.

Sur la politique économique nationale de Pierre Mendès France, qu'il ne s'agit pas de développer ici, voir, entre autres, Jean-Louis Rizzo, Pierre Mendès France, Paris 1994, p. 18–23; Michel Margairaz, L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion 1932–1952, Paris 1991, p. 781–793; François Bloch-Lainé, Jean Bouvier, La France restaurée 1944–1954. Dialogue sur les choix d'une modernisation, Paris 1986, p. 66–71 et p. 76–84.

<sup>79</sup> MARGAIRAZ ibid., p. 784.

Note sur le problème allemand«, ministère de l'Économie nationale, 28 mai 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 7. Voir aussi les »recommandations du Conseil de coopération économique en matière de sidérurgie« commission tripartite de l'acier, annexe II à l'accord franco-belgo-néerlando-luxem-bourgeois, sans date, (20 mars 1945), AN, F<sup>12</sup> 10110.

Ainsi, le ministre de l'Économie ne se contente pas de la rente de situation qu'apportera la victoire à la France pour contrôler une Allemagne vaincue et rabaissée. Bien sûr, la France devra exploiter la victoire, mais avec l'idée d'imposer à l'Allemagne »certaines mesures économiques artificielles qui lui [permettront] de renverser à son profit le rapport naturel des économies allemande et française«81. Iconoclaste, le projet Mendès l'est aussi parce qu'il condamne la création d'un État rhénowestphalien détaché de l'Allemagne. La mesure lui semble en effet chimérique. À terme, la puissance économique du bassin profiterait à l'Allemagne et constituerait un danger très sérieux pour l'économie française82. Le projet s'oppose aussi au désarmement poussé de l'économie allemande. Celui-ci freinerait la reconstruction européenne. Il accroîtrait ensuite les charges des Alliés dans une Allemagne incapable de subvenir à ses besoins et accentuerait enfin la dépendance de l'Europe à l'égard des Anglo-Américains83.

Des trois projets développés entre 1942 et 1945, le seul à promouvoir une politique économique résolument agressive à l'encontre de l'Allemagne est en définitive celui de Pierre Mendès France, qui exclut catégoriquement le détachement de la Ruhr et de la Rhénanie. À l'inverse, le projet d'Hervé Alphand, fondé sur cette mesure de détachement, ne nourrit pas d'ambition comparable. Paradoxalement, la pérennité du détachement conduirait même les Alliés à protéger l'activité économique de la zone détachée, à l'intégrer à l'économie européenne et à veiller au niveau de vie de la population du reste de l'Allemagne. Quant au projet de Jean Monnet, il est écarté dès l'automne 1943 en raison même de la conception trop novatrice des relations internationales qui le sous-tend. En 1945, le GPRF a donc le choix entre deux projets.

# III - La politique du gouvernement français en juillet 1945

En juillet 1945, le GPRF précise, pour la première fois de façon officielle, sa politique allemande. Il arrête plusieurs directives qui sont destinées à orienter l'action des administrateurs et des militaires en zone française d'occupation et celle des diplomates français aux séances du Conseil de contrôle interallié qui est sur le point de se réunir à Berlin<sup>84</sup>. Les décideurs français rejettent le projet défendu par Pierre

- Note sur le problème allemand«, ministère de l'Économie nationale, 28 mai 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 7.
- \*Ibid. \* Voir aussi la \*politique économique de la France à l'égard de l'Allemagne \*, ministère de l'Économie nationale, 19 mars 1945, SAEF, 5 A 25.
- 83 Voir les deux notes du ministère de l'Économie nationale.
- Plusieurs documents servent de base à la politique française. Le document n° 1, intitulé »directives pour notre action en Allemagne«, et le document n° 3, intitulé »note sur le problème allemand«, ont été publiés dans Alain LATTARD, Gewerkschaften und Arbeitgeber in Rheinland-Pfalz unter französischer Besatzung 1945 bis 1949, Mainz, 1988, p. 314–327, et par Rainer Hudemann dans Henri MÉNUDIER (dir.), L'Allemagne occupée 1945–1949, Bruxelles 1990, p. 169–182. C'est le 20 juillet, lors de la séance du Comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes (CIAAA), que ces deux notes sont adoptées. Voir le »compte rendu de la séance du comité interministériel du 20 juillet 1945«, GPRF, secrétariat général du CIAAA, sans date, AN, F<sup>60</sup> 3034/2. À cette date, la politique du GPRF repose en outre sur deux notes à caractère économique une note sur le désarmement économique et financier de l'Allemagne et une note sur les réparations (voir infra) que le Comité économique interministériel a approuvées, pour l'essentiel, le 13 juillet 1945. Voir la »réunion du comité économique du 13 juillet 1945«, (document n° 185 du CEI), CEI, 19 juillet 1945, AN, F<sup>60</sup> 900.

Mendès France. Les directives gouvernementales, qui s'inspirent très largement des propositions d'Hervé Alphand, hiérarchisent les priorités de la politique allemande de la France. La sécurité doit primer sur l'économie. Les ambitions affichées par le projet de Pierre Mendès France sont par conséquent abandonnées. Des raisons très variées expliquent que celui-ci ait été écarté. Le processus de décision dans les affaires allemandes a indéniablement joué en sa défaveur. Son rejet découle aussi de la prise en compte, par les décideurs français, de certaines forces profondes et des considérations géopolitiques liées au problème allemand. L'abandon des propositions de Mendès France est enfin révélateur de la conception qu'a le général de Gaulle de la puissance et des projets qu'il nourrit à l'égard de l'Allemagne.

## 1. Une politique privilégiant la sécurité

En juillet 1945, les décideurs français font de la sécurité un impératif absolu. Les profits économiques à tirer de l'Allemagne lui sont clairement subordonnés. Pourtant, le nouveau projet affiche des buts économiques ambitieux. Mais sa rhétorique conquérante n'est plus qu'une coquille vide.

Les directives françaises d'alors soulignent très clairement le primat de la sécurité sur toute autre considération. Pour ce faire, Paris réaffirme la nécessité de détacher la Ruhr et la Rhénanie. Toutes les questions relatives à ce détachement seront désormais examinées en fonction de »considérations de politique pure c'est-à-dire de sécurité plutôt qu' [en fonction de] considérations économiques quelle que soit la valeur de celles-ci«85. Cet impératif de sécurité commande aussi la hiérarchisation entre le désarmement économique et industriel de l'Allemagne et l'obtention de réparations86. La note du 7 juillet 1945 précise ainsi que »l'objectif essentiel est le désarmement militaire, économique et financier de l'ancien Reich« et que »le second but est l'exécution de la politique des réparations dans la mesure où elle n'est pas en contradiction avec sa mise en œuvre«87. La subordination des considérations économiques aux facteurs de sécurité ne pouvait que conduire au rejet du projet de Pierre Mendès France. Ce dernier, qui table avant tout sur un renversement de l'équilibre sidérurgique européen au profit de la France, s'oppose aux fondements mêmes de la politique de sécurité française: le détachement de la Ruhr et de la Rhénanie, doublé du désarmement économique poussé de l'ancien Reich.

Le primat de la sécurité n'empêche cependant pas les nouvelles directives d'être, tout au moins en apparence, très ambitieuses dans le domaine économique. La rhétorique de la »note au sujet du désarmement économique et financier de l'Allemagne« se

<sup>\*</sup>Directives pour notre action en Allemagne«, GPRF, secrétariat général du CIAAA, 19 juillet 1945, AMAE-Colmar, Gouvernement militaire français de Berlin (GMFB), C. 164 p. 45.

<sup>86</sup> Sur l'analyse précise des mesures de désarmement économique et financier préconisées par les directives de juillet 1945, voir Sylvie LEFÈVRE, Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération, Paris 1998, p. 25–30.

<sup>\*</sup>Note au sujet du désarmement économique et financier de l'Allemagne«, (document n° 183 du CEI), ministère des Affaires étrangères, direction économique, 7 juillet 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369. Voir aussi la \*note générale sur les réparations« (document n° 167 du CEI), 20 juillet 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369.

confond ainsi avec celle du projet de Pierre Mendès France<sup>88</sup>. L'objectif annoncé est de faire de la France la première puissance économique de l'Europe continentale. La note précise ainsi qu'il »est nécessaire de ramener le potentiel industriel allemand à un niveau suffisamment bas pour rendre impossible toute nouvelle agression [et qu'] il convient de mettre à profit cette action pour modifier la structure économique de notre pays et pour en faire une grande puissance industrielle«. Et elle ajoute, à une époque où la suprématie économique découle de la puissance de l'industrie lourde, qu'il s'agit d'»assurer aux industries sidérurgiques de la France, de la Belgique et du Luxembourg une prépondérance durable sur la sidérurgie allemande« 89.

Ces formules saisissantes dissimulent pourtant mal l'abandon complet des mesures proposées par Pierre Mendès France en vue d'assurer la supériorité économique de la France en Europe. C'est essentiellement par l'obligation qui devrait être faite à l'Allemagne, pour une période indéterminée, de fournir à la France, à la Belgique et au Luxembourg des quantités importantes de fines à coke que la note de juillet 1945 entend instaurer une prépondérance durable des industries sidérurgiques de ces trois pays sur la sidérurgie allemande90. Cette mesure n'est en soi guère différente de celle proposée par Mendès France. Mais, contrairement au projet de l'Économie nationale, la note de juillet n'envisage pas d'interdire à l'Allemagne d'importer du minerai de fer. Bien au contraire, celui-ci lui serait fourni par la France et le Luxembourg. Il serait livré à titre de fret de retour des fines à coke, ce qui permettrait de »lier étroitement la production sidérurgique allemande à la production francobelgo-luxembourgeoise«91. Ce minerai servirait, et c'est là l'autre différence fondamentale avec le projet de Mendès France, à la fabrication d'acier allemand, dont la production, contrôlée grâce au détachement de la Ruhr et à une surveillance stricte, serait plafonnée à 8 millions de tonnes<sup>92</sup>. Contrairement à ce que proposait Pierre Mendès France, l'Allemagne conserverait donc une part non négligeable de son potentiel sidérurgique. Sa structure économique ne serait par conséquent pas profondément modifiée.

La note de juillet repose en définitive sur une autre logique. En limitant la production allemande d'acier et en obtenant l'augmentation des livraisons de charbon de la Ruhr, la France compte développer sa sidérurgie au détriment de la sidérurgie allemande<sup>93</sup>. Mais ce calcul ne prend pas en compte le niveau de vie et l'activité économique qu'il faudra maintenir en Ruhr et dans le reste de l'Allemagne afin que le détachement soit accepté et puisse être pérennisé. Or le maintien de l'activité économique en Ruhr et en Allemagne à un niveau élevé jouera contre les ambitions françaises. Au fond, la note de juillet s'avère contradictoire. Surtout, elle n'instaure

Note au sujet du désarmement économique et financier de l'Allemagne«, (document n° 183 du CEI), ministère des Affaires étrangères, direction économique, 7 juillet 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369.

<sup>89</sup> Ibid.

Note au sujet du désarmement économique et financier de l'Allemagne«, (document n° 183 du CEI), ministère des Affaires étrangères, direction économique, 7 juillet 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 369.

<sup>91</sup> Ibid.

<sup>92</sup> Ibid.

<sup>93</sup> POIDEVIN (voir n. 4), p. 367.

pas, contrairement à ce que voulait Pierre Mendès France, un changement fondamental des rapports de production entre les sidérurgies française et allemande. Elle n'envisage d'ailleurs pas la montée en puissance de la sidérurgie française. Bref, en préférant cette note au projet défendu par le ministère de l'Économie nationale, la France opte, en juillet 1945, pour une politique qui modifie, de façon conjoncturelle plutôt que structurelle, les rapports de force entre les sidérurgies française et allemande.

## 2. Le projet de Mendès France écarté pour de multiples raisons

Trois séries de raisons expliquent le rejet du projet du ministère de l'Économie nationale. La première tient au processus décisionnel qui prévaut dans les affaires allemandes en 1945. Ce processus est complexe. Trois organismes jouent un rôle de premier plan: la Commission pour les affaires allemandes, dont il a déjà été question, le Comité économique interministériel (CEI)94 et le Comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes (CIAAA)95. La Commission pour les affaires allemandes est avant tout chargée de faire des propositions au gouvernement. De leur côté, le CEI et le CIAAA sont des organes collégiaux de décision. Tous les deux sont en effet présidés par le général de Gaulle et de nombreux ministres y sont membres de droit. Nul doute qu'au sein de ces comités, l'influence du Général soit considérable. Le domaine de compétences du CEI comprend l'ensemble des questions de politique économique à caractère national et international. Il ne se limite pas aux questions allemandes. C'est lui qui approuve en juillet 1945 les notes à caractère économique, tout particulièrement la note au sujet du désarmement économique et financier de l'Allemagne%. Créé le 7 juillet 1945, le CIAAA a pour mission la coordination de l'action des départements ministériels pour toutes les questions relatives aux affaires allemandes et autrichiennes. Les directives à caractère politique lui sont soumises.

En juillet 1945, force est de constater que le processus de prise de décision est très défavorable au ministère de l'Économie nationale et à ses thèses. Le rôle de la Commission pour les affaires allemandes a en effet beaucoup évolué. Initialement, la commission n'avait pas, comme le rappelle Jean Chauvel, à »établir un seul projet, mais bien à préparer des solutions alternatives entre lesquelles le Gouvernement décidera[it] en connaissance de cause«97. En réalité, le rôle de la commission, dans le domaine économique, devient rapidement plus influent que ne le suggèrent ces fonctions d'organisme centralisateur. Au lieu de soumettre directement au CEI les thèses en présence, la sous-commission économique rédige en fait une synthèse des propositions des différents ministères, qu'elle présente dans un second temps au Comité<sup>98</sup>.

<sup>94</sup> Sur les fonctions du Comité économique interministériel, voir Hüser (voir n. 10), p. 120–121. Voir aussi le contenu de l'\*extrait de l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique\*, paru dans le Journal officiel du 7 décembre 1944, SAEF, 5 A 13.

<sup>95</sup> Voir Hüser, ibid., p. 119-120.

<sup>96</sup> Voir la »réunion du comité économique du 13 juillet 1945«, (document n° 185 du CEI), CEI, 19 juillet 1945, AN, F<sup>60</sup> 900.

<sup>97 »</sup>Réunion sous la présidence de Chauvel«, 27 décembre 1944, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 8.

<sup>98 »</sup>Procès-verbal de la réunion de la sous-commission économique pour les affaires allemandes«, 13 juin 1945, AN, F<sup>12</sup> 10104.

Le projet du ministère de l'Économie nationale, qui s'oppose aux conceptions de la majorité des décideurs, est dès lors condamné. À la sous-commission économique, les représentants de l'Économie nationale défendent en effet une thèse minoritaire et ne peuvent l'imposer. Leur position s'est par ailleurs affaiblie après la démission de Pierre Mendès France en avril. Les rapports de force sont enfin d'autant plus défavorables à l'Économie nationale que la rédaction de la note de synthèse, qui revenait encore à l'un de ses représentants jusqu'à la mi-mars 1945<sup>99</sup>, échoit en juin à un fonctionnaire du Quai d'Orsay, membre de la direction économique d'Hervé Alphand et, par conséquent, plutôt favorable au projet majoritaire<sup>100</sup>.

La prise en compte par les décideurs français de certaines forces profondes

explique aussi que le projet de Pierre Mendès France ait été écarté.

Dans une certaine mesure, les gouvernants évitent de prendre des décisions qui heurteraient la majorité de l'opinion publique. Ce souci de se conformer, tout au moins dans une certaine mesure, à l'avis dominant dans la population française avait ainsi amené de Gaulle à écarter le projet de Monnet en 1943. Il lui semblait en effet inconcevable que les Français pussent accepter, à l'issue du conflit, de coopérer avec les Allemands<sup>101</sup>. En 1944–1945, la population française est animée d'un esprit de revanche à l'encontre de l'Allemagne<sup>102</sup>. 78% des Français demandent le morcellement du Reich<sup>103</sup>. Alors que le crédit de l'équipe dirigeante est au plus bas à cause des difficultés persistantes sur le plan intérieur, les Français font confiance, dans leur grande majorité, au général de Gaulle pour conduire la politique étrangère de la France<sup>104</sup>. Or, depuis février 1945, ce dernier a clairement affirmé que la sécurité de la France passe par le détachement politique et économique de la Ruhr et de la Rhénanie<sup>105</sup>. Abandonner, au début de l'été 1945, cette politique aurait sans doute sonné comme un renoncement, auquel la population française n'est pas prête.

De Gaulle et les dirigeants français sont aussi très soucieux des répercussions qu'auront les différents projets sur l'économie française. Ce point avait déjà servi à écarter le projet de Monnet. En plaçant les deux économies sur un pied d'égalité, il aurait immanquablement, de l'avis du Général, favorisé l'économie allemande au détriment de l'économie française<sup>106</sup>. Les transformations qu'imposerait le projet de Mendès France à l'industrie française amènent de Gaulle à le rejeter. Fondé sur l'initiative et le dynamisme de la sidérurgie française, appelée à se développer à la place

<sup>99</sup> Courrier d'Hervé Alphand à Jacques Rueff, 13 mars 1945, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 5.

<sup>100</sup> C'est ce qui ressort du »procès-verbal de la réunion de la sous-commission économique pour les affaires allemandes et autrichiennes«, 24 juillet 1945, AN, F12 10104.

<sup>101 »</sup>Compte rendu de la conversation du dimanche 17 octobre 1943, à Alger, chez le général de Gaulle«, Rieben (voir n. 42), p. 290.

<sup>102</sup> Voir Dietmar Hüser, Frankreich, Deutschland und die französische Öffentlichkeit 1944–1950. Innenpolitische Aspekte deutschlandpolitischer Maximalpositionen, dans: Stefan Martens (Hg.), Vom Erbfeind zum Erneuerer. Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg, Sigmaringen 1993, p. 19–64.

<sup>103</sup> Kaspi (voir n. 8), p. 246-247.

<sup>104</sup> Jean-Pierre Azéмa, Rapports de préfets et sondages, dans: Fondation Charles de Gaulle (éd.), Le rétablissement de la légalité républicaine (1944), Bruxelles, 1996, p. 782-787.

<sup>105</sup> Voir l'allocution du 5 février 1945, DE GAULLE (voir n. 5), p. 561.

<sup>106 »</sup>Compte rendu de la conversation du dimanche 17 octobre 1943, à Alger, chez le général de Gaulle«, Rieben (voir n. 42), p. 290.

de sa voisine, il ne correspond en outre guère aux aspirations du moment des maîtres de forge<sup>107</sup>. Il serait donc mal accepté. Mais surtout, aux yeux du Général, qui privilégie dans cette affaire le rôle de l'État, les propositions de Mendès France laisseraient la part trop belle aux industriels. Le projet majoritaire, qui prévoit un contrôle très strict des intérêts privés dans la Ruhr internationalisée, lui convient par conséquent beaucoup mieux<sup>108</sup>.

Restent les enjeux géopolitiques de la politique allemande de la France. Que l'URSS préconise le détachement des bassins houillers de l'Allemagne orientale ne peut que conforter le Général, au regard de l'équilibre des rapports de force en Allemagne et sur le continent européen, dans sa volonté d'obtenir, à l'ouest de l'Allemagne, le détachement du bassin rhéno-westphalien<sup>109</sup>.

De façon moins explicite, le choix du général de Gaulle est enfin révélateur de sa conception de la puissance et de ses projets à plus long terme concernant l'Allemagne.

Le choix du projet majoritaire correspond assurément mieux que le plan de Mendès France à l'idée que le général de Gaulle se fait de la puissance. Il est en effet fondé sur une conception plus classique dans la mesure où les directives de juillet subordonnent clairement les enjeux économiques aux considérations politiques et militaires. Il préconise l'occupation de la rive gauche du Rhin et l'implantation de têtes de pont sur sa rive droite<sup>110</sup>. Il multiplie ainsi les garanties de sécurité liées à l'occupation territoriale et militaire. Le projet majoritaire s'inscrit de ce point de vue dans la continuité de la politique française après 1918<sup>111</sup>. Militaire de carrière, combattant de la Première Guerre mondiale, de Gaulle est sensible à ce type de dispositions devant assurer la sécurité de la France, qu'il a d'ailleurs lui-même fait adopter<sup>112</sup>.

Enfin, le projet reste attentiste. Sur bien des points (statuts politique, économique, administratif de la Ruhr, de la Rhénanie), il ne se prononce pas. Il doit en effet pou-

- 107 Françoise BERGER, Les patrons de l'acier en France et en Allemagne face à l'Europe (1930–1960), dans: Eric Bussière et Michel Dumoulin (éd.), Milieux économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle, Arras 1998, p. 190.
- 108 Sur le statut économique de la Ruhr internationalisée, voir les réunions de la sous-commission politique pour les affaires allemandes des 6 et 12 février 1945, AMAE-Paris, NUOI, t. 45. Voir aussi la note sur »le problème rhéno-westphalien«, direction politique du ministère des Affaires étrangères, 12 février 1945, AMAE-Colmar, Affaires allemandes et autrichiennes 1442/46.
- 109 Voir notamment la réaction très révélatrice du général de Gaulle dès février 1944 à l'annonce faite par les Soviétiques de vouloir démembrer l'Allemagne orientale: »lettre du général de Gaulle à René Massigli «, 24 février 1944, citée dans Charles DE GAULLE, Mémoires de guerre, tome II: L'unité 1942–1944, Paris 1956, p. 618.
- 110 »Directives pour notre action en Allemagne«, GPRF, secrétariat général du CIAAA, 19 juillet, AMAE-Colmar, GMFB, C. 164, p. 45.
- 111 De nombreux travaux préparatoires font clairement référence au lien avec la politique préconisée, après 1918 par le maréchal Foch. Voir notamment, la note sur la »frontière occidentale de l'Allemagne«, sans auteur, 2 juin 1944, adressée par la mission française auprès des gouvernements alliés à Londres à Maurice Dejean, direction politique du Quai d'Orsay, sans date (postérieur au 12 août 1944), AMAE-Paris, PA-AP 288, t. 39.
- 112 En août 1944, le général de Gaulle avait présidé un Comité de défense nationale à Alger, qui avait adopté un projet prévoyant l'occupation permanente et indéfinie des territoires de la rive gauche du Rhin et de larges bandes sur la rive droite du fleuve. Voir les »décisions prises à la séance du Comité de défense nationale du samedi 12 août 1944«. GPRF, EMDN, SHAT 2Q3, et l'»extrait de la déci-

voir s'adapter aussi bien à l'évolution, imprévisible selon les Français, de la situation en Allemagne après la défaite, qu'à celle de la politique alliée. Or, à partir du printemps 1945, il ne fait aucun doute que dans l'esprit du général de Gaulle et de certains hauts fonctionnaires de la direction politique du Quai d'Orsay, cet attentisme est lié à l'espoir que la capitulation allemande provoquera un effondrement total de l'Allemagne, qui s'accompagnera d'un renouveau des tendances séparatistes et autonomistes en Rhénanie<sup>113</sup>. Ces décideurs français imaginent que les mouvements en question pourraient être favorables à un regain d'influence de la France en Rhénanie<sup>114</sup>. De ce point de vue encore, de Gaulle ne peut soutenir le projet de Mendès France qui considère l'unité allemande comme un acquis.

En juillet 1945, tout plaide pour le rejet des propositions de Pierre Mendès France. Le projet qui lui est préféré, élaboré par Hervé Alphand et ses collaborateurs, est loin d'avoir la même portée sur le plan économique. La dialectique entre les impératifs de sécurité et l'ambition de domination économique est clairement brisée<sup>115</sup>.

### Conclusion

Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, les instances gouvernementales de la France libre, puis du GPRF, mènent, entre 1942 et juillet 1945, une réflexion intense sur la politique sidérurgique que la France devrait adopter à l'égard de l'Allemagne. Le général de Gaulle, dont le rôle est central lors des prises de décision, ne participe vraisemblablement pas à l'élaboration des projets. Ceux-ci sont sous-tendus par plusieurs conceptions. Au projet de Monnet, qui prône l'intégration de l'Allemagne à une fédération européenne sur un pied d'égalité avec les autres pays membres, s'opposent les défenseurs de la *Realpolitik* qui, par des mesures discriminatoires, enten-

sion prise en séance du Comité de la Défense Nationale le 12 août 1944«, GPRF, EMDN, cabinet, 12 août 1944, AMAE-Paris, DE-AAA, t. 8. Voir aussi le »mémorandum sur la frontière militaire de l'Ouest européen«, GPRF, EMDN, 1<sup>re</sup> section, commission d'études de l'armistice, sans date (antérieur au 12 août 1944), SHAT, 4 Q 11 dossier 3. En février 1945, il arrête les directives concernant l'occupation militaire en Allemagne qui rappellent la nécessité d'occuper militairement la rive gauche du Rhin et d'implanter des têtes de pont sur la rive droite. Voir les »directives du 1<sup>cr</sup> février 1945 concernant l'occupation militaire de l'Allemagne«, GPRF, EMGDN, 1<sup>re</sup> section, 3 février 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, c. 11 d. Pol I B 2 (1945).

- 113 Sur ce point, voir plusieurs documents: \*directives du 1et février 1945 concernant l'occupation militaire de l'Allemagne\*, GPRF, EMGDN, 1te section, 3 février 1945, AMAE-Colmar, DRAFB, c. 11 d. Pol I B 2 (1945); la note sur \*le problème rhéno-westphalien\*, direction politique du ministère des Affaires étrangères, 12 février 1945, AMAE-Colmar, AAA 1442/6; une \*note au sujet du règlement rhénan\*, (révisée par le général de Gaulle), 17 avril 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 689; les \*directives pour notre action en Allemagne\*, GPRF, secrétariat général du CIAAA, 19 juillet, AMAE-Colmar, GMFB, C. 164, p. 45; la \*note sur le problème allemand\*, GPRF, secrétariat général du CIAAA, 19 juillet 1945, AMAE-Paris, Y internationale 1944–1949, t. 650.
- 114 Voir les mêmes notes. Sur la politique rhénane de la France, on se réfèrera aussi à Georges-Henri Soutou, La politique française à l'égard de la Rhénanie 1944–1947, dans: HÜTTENBERGER, MOLITOR (voir n. 3), p. 47–51, et à Geneviève MAELSTAF, Que faire de l'Allemagne? Les responsables français, le statut international de l'Allemagne et le problème de l'unité allemande (1945–1955), Paris 1999, p. 11–16.
- 115 Nous reprenons ici, en les modifiants quelque peu, les expressions très parlantes de Catherine Nicault dans Kaspi (voir n. 8), p. 242-243.

dent marquer l'ascendant des vainqueurs sur le vaincu. Ces différences d'approche se retrouvent dans le domaine économique. Pour autant, détachement de la Ruhr et ambitions impérialistes ne se confondent pas. La volonté de détacher le principal bassin sidérurgique d'Allemagne est avant tout une réponse raisonnée aux problèmes complexes qui se poseront après-guerre. À l'inverse, le projet sidérurgique de Pierre Mendès France, qui rejette tout détachement territorial, vise bien à ce que la France s'approprie les atouts économiques de son adversaire pour devenir, à sa place, la première puissance sidérurgique européenne. En juillet 1945, la France donne résolument la priorité aux objectifs de sécurité. Les ambitions économiques passent au second plan. Le projet de Pierre Mendès France est par conséquent écarté. Sans doute le projet défendu par la majorité des décideurs n'exclut-il pas que la France puisse tirer profit, dans le domaine sidérurgique, de l'abaissement de l'ancien Reich. Mais ces avantages dépendent des décisions alliées concernant le détachement de la Ruhr. Après la conférence de Potsdam, les espoirs français semblent donc ténus. Les rêves s'évanouissent en même temps que prend fin le »temps des incertitudes«116, selon la belle formule de Raymond Poidevin.

<sup>116</sup> La formule n'est pas reprise ici dans le même cadre chronologique. Voir Raymond Poidevin, La politique allemande de la France en 1945, dans: Vaïsse (dir.) (voir n. 78), p. 223.